DEL 2023/08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE 73800

Séance du **29 mars 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
21 mars 2023

Date d'affichage
21 mars 2023

Objet de la Délibération

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 073-217300821-20230329-DEL2023_08-DE

L'an deux mil vingt trois

et le vingt-et-un mars

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : BATTIN Marie-Christine, FONTAINE Didier.

Absents : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 628 498.23 € et un excédent d'investissement de 112 860.22 €.

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2022 de la manière suivante au budget primitif 2023 :

- en recettes de la Section de Fonctionnement à la ligne 002 : 628 498.23 €
- en recettes de la Section d'Investissement à la ligne 001 : 112 860.22 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (vote : pour : 11, abstention : 0 contre : 0) :
- approuve les propositions de M. le Maire.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Michel DURET

MAIRIE DE LA CHAVANNE (Savoie) 06/08

Le secrétaire de séance,
Sylvie FEIGE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du